163830 - Faut il laver les cheveux longs au cours du bain consécutif à la souillure majeure

question

Si une femme ayant les cheveux tressés a contracté la souillure majeure et puisé de l'eau et l'a déversée sur toutes les parties de sa tête doit elle en plus se laver les cheveux pendants?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le bain en question nécessite le lavage de tous les cheveux y compris les extrémités. At.-Tirmidhi (106) a rapporté d'après Abou Hiourayrah (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: il y a une souillure sous chaque poil. Aussi lavez les cheveux et veillez à bien nettoyer la crane. D'après Ali (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: quiconque omet de laver un seul poil, celui-ci sera traité d'une telle ou telle manière en enfer. (rapporté par Abou Daoud,217). Cheikh al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a jugé les deux hadiths faibles.Cependant le hadith d'Ali (P.A.a) est vérifié comme étant ses propos à lui.

Les ulémas de la Commission permanente (5/323): doit on assimiler la femme aux cheveux longsnon tressés à celle ayant des tresses dans la prise du bain rituel ou faut il que la première se lave les cheveux complètement?

Ils ont répondu en ces termes: la femme ayant contracté une souillure majeure et celle dont le cycle menstruel vient de cesserdoivent laver tout leurs corps avec l'intention de se purifier; peu importe que les cheveux de la femme soient longs ou courts, tressés ou pas.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Bazy, Cheikh Abdourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghodayyan et Cheikh Abdoullah ibn Quaoud.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : il ne lui est permis de se contenter de laverle dessus de ses cheveux car il faut qu'elle aille jusqu'aux racines, jusqu'à la crane. Cependant, si elle a les cheveux tressés, elle n'est pas tenue de se décoiffer. Elle doit faire en sorte que l'eau parvienne à tous les cheveux. Elle doit placer les tresses sous la source de l'eaupuis les laisser s'en imprégner de sorte à bien mouiller tous les cheveux. Extrait de Madjmou al-Fatwa (11/163).